Estonie : abaissement de l’âge du droit de vote aux européennes

Description

Le 14 octobre 2026, le Parlement estonien (*Riigikogu*) a adopté par 59 voix contre 28 l’abaissement à 16 ans de l’âge du droit de vote aux élections européennes, tout en permettant aux Estoniens de s’y porter candidats dès 18 ans à partir du scrutin de 2029, contre 21 aujourd’hui. Cette réforme intervient au moment où plusieurs mouvements populaires portés par la jeunesse en Europe interrogent la question de la participation politique des adolescents.

Elle s’inscrit dans le prolongement d’une expérience lancée en 2017 où l’Estonie avait ouvert pour la première fois les élections municipales aux citoyens de 16 ans. Lors de ce premier scrutin, 59 % d’entre eux s’étaient rendus aux urnes, une participation supérieure à celle de l’ensemble du corps électoral (53,3 %). Pour les élections législatives, en revanche, la Constitution continue de fixer le droit de vote à 18 ans.

Les 45 députés à l’origine du texte, issus des partis *ERE* et *Eesti 200*, de mouvance libérale, ainsi que du parti social-démocrate *SDE*, mettent surtout en avant un argument démographique. Dans une société vieillissante, le poids électoral des plus âgés ne cesse d’augmenter alors que les décisions prises aujourd’hui engagent d’abord l’avenir des plus jeunes. En leur permettant de voter plus tôt, ils espèrent encourager leur participation et rééquilibrer la disparité générationnelle.

Faute d’un âge électoral uniforme au sein de l’Union européenne, chaque État membre fixe librement le seuil applicable aux élections européennes. En le portant à 16 ans, l’Estonie rejoint l’Allemagne, l’Autriche, la Belgique et Malte ainsi que la Grèce qui l’a pour sa part fixé à 17 ans.

Il reste à savoir si cet élargissement ouvrira la voie du vote à 16 ans pour d’autres scrutins, en particulier celui des législatives. Les européennes de 2029 permettront en tout cas d’en mesurer les premiers effets, notamment sur la façon dont les partis estoniens adapteront leurs campagnes et leurs programmes à ces nouveaux électeurs.

Sources : *Riigikogu, ERR, Service électoral estonien (Valimised), Parlement européen*.

date créée
02/11/2026
Champs de Méta
Auteur-article : Gabriel Voisin-Moncho